



ANIMATEURS

POUR LA SEMAINE DE RELÂCHE

2 POSTES À COMBLER

Principales fonctions :

Sous la supervision de la coordonnatrice des loisirs, l'animateur devra co-animer une programmation d'activités prédéfinie, pendant la période de la semaine de relâche et effectuer les tâches suivantes :

- Planifier et organiser les activités de la programmation;
- Divertir les enfants et leur permettre de vivre une expérience enrichissante par le biais de son animation et des activités animées;
- Accompagner les enfants lors des sorties de groupe;
- Assurer la sécurité et l'encadrement des enfants en tout temps;
- Assurer les suivis auprès de la coordonnatrice des loisirs;
- Appliquer et respecter les politiques et les procédures en vigueur;
- Effectuer des tâches d'entretien pour les locaux utilisés;
- Effectuer toute autre tâche connexe, au besoin.

Exigences et conditions de travail :

- Niveau d'études : Secondaire non terminé;
- Être minimalement âgé de 15 ans.

Description des compétences exigées :

- Avoir un intérêt à travailler auprès des enfants;
- Expérience pertinente en animation ou en gardiennage auprès des enfants, un atout;
- Avoir de la facilité à travailler en équipe;
- Être autonome, polyvalent, dynamique, créatif, ponctuel, responsable et organisé;
- Avoir une facilité à communiquer avec le public;
- Capacité d'initiative;
- Être alerte et vigilant.

Emploi contractuel pour la période du 5 au 9 mars 2018

- Salaire offert : 11,25 \$
- Nombre d'heures par semaine : 15 h à 30 h
- Date prévue d'entrée en fonction : 5 mars

Personne à contacter : Rosalie Demers, coordonnatrice des loisirs et de la vie communautaire

Adresse : 141, rue Saint-Jean-Baptiste, L'Isle-Verte (Québec), G0L 1K0

Téléphone : 418-898-2812, poste 306

Courriel : rosaliedemers@lisle-verte.ca

Toute personne intéressée est priée de soumettre son curriculum vitae accompagné d'une lettre de **présentation**, durant les heures d'ouverture du bureau municipal, par courrier ou par courriel **au plus tard le vendredi 9 février, 12 h.**